

**var PP1010 - Condition droit à l'intervention majorée ([Population](#))****Description**

Depuis 2014, cette variable indique la forme d'intervention majorée (BIM) dont bénéficie la personne. Il peut s'agir de condition de revenus ou d'un avantage social. La mutualité octroie automatiquement l'intervention majorée aux personnes qui bénéficient d'une allocation sociale. Les personnes qui ne bénéficient d'aucune allocation sociale peuvent avoir droit à l'intervention majorée sur la base des revenus du ménage. Elles doivent introduire une demande à cet effet auprès de leur mutualité. Vous trouverez davantage d'informations sur les allocations sociales et les plafonds de revenus donnant droit à l'intervention majorée sur le site web de l'[INAMI](#).

De 2007 à 2013, cette variable indiquait si une personne bénéficiait du statut OMNIO, ce qui permettait de distinguer les conditions auxquelles les personnes bénéficiaient du taux préférentiel. Sur la seule base d'une condition de revenus, il s'agissait du statut OMNIO (synonyme de statut BIM), tandis que sur la base d'un avantage social, les personnes bénéficiaient du BIM-avantage. Enfin, une qualité combinée à un contrôle de revenus donnait droit à la qualité-BIM.

*Codification*

Nature intervention majorée (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014)

**Valeur Signification**

- |   |  |
|---|--|
| 0 | Pas de droit au BIM  |
| 1 | BIM sur la base des conditions de revenus ou OMNIO   |
| 2 | BIM sur la base d'un avantage social   |
| 3 | BIM sur base des conditions de revenu ouvert d'office (depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2024) |

Droit OMNIO (du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 31 décembre 2013)

**Valeur Signification**

- |   |                    |
|---|--------------------|
| 0 | Pas de droit OMNIO |
| 1 | Droit OMNIO        |

*Remarques*

- Depuis 2014, le lien entre les variables PP1010 et [CT1](#) est établi comme suit: si la position 3 de CT1 est égale à 1 (droit au BIM), PP1010 correspond alors à 1 ou 2. Pour un nombre limité de personnes (< 0,1% de la population) ayant droit au BIM selon CT1, PP1010 contient une information incomplète (valeur 0).
- De 2007 à 2013, la valeur de PP1010 correspondait à 1 pour les personnes ayant le statut OMNIO (synonyme statut BIM). Il s'agissait d'une sous-sélection au niveau population du nombre total de personnes ayant droit au taux préférentiel.
- Durant la période 2007-2013, la variable [Nature du montant du revenu](#) portant une valeur correspondant à 5 indiquait si une personne répondait aux conditions de revenus pour le statut OMNIO.
- Cette variable ne figure pas encore dans les datasets Population de 2002-2007.

**Code**

PP1010

**Format SAS**

1.

**Variable(s) équivalente(s)**

- [PP0030-Code titulaire 1](#)

**Mots clés**

[Caractéristiques socio-démographiques](#),  
[Avantages et statuts](#)

**Disponible**

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
<a href="#">Population</a>	ALL	2007-01-01	2025-12-31

**Atlas AIM**

Dans l'[Atlas AIM](#) vous trouverez des statistiques agrégées concernant la distribution de cette variable

au sein de la population en Belgique.

Vous trouverez des statistiques plus détaillées de l'indicateur dérivé 'nombre de personnes ayant droit à l'intervention majorée' sous 'Démographie et droits sociaux'. La fiche métadonnée de cet indicateur fournit davantage d'informations sur l'historique des différents statuts.

*Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)*